

il n'est que relatif, comme le prouve la réponse suggestive, faite, au sortir d'un ravissement, par le célèbre abbé Pémen à un frère qui l'interrogeait sur ce qu'il avait vu pendant son extase : « Mon âme est allée dans un lieu où elle a vu Sainte Marie, Mère de Dieu, pleurer au pied de la croix. J'aurais bien voulu toujours pleurer ainsi » (1).

(1) Palladius, *Append. 1. Apophthegmata Patrum. De abbate Poemene*, n. 144. P. G. LXV, 358.

CHAPITRE IV

Que le complément de la maternité spirituelle sort en toute vérité, de l'offrande faite au Calvaire par la Mère des douleurs, et de sa Compassion.

I. — Quelle conclusion allons-nous tirer de tout ce qui précède ? Une seule, c'est que la maternité spirituelle de la bienheureuse Vierge a réellement reçu son complément au Calvaire. En effet, la Passion de Jésus a couronné l'œuvre pour laquelle le Verbe de Dieu était venu au monde. La justice est satisfaite : car l'injure faite au Créateur est surabondamment réparée par la gloire que lui donne un Homme-Dieu fait obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. Le prix de la vie surnaturelle, c'est-à-dire, de la grâce et de la gloire que Dieu voulait rendre à l'humanité déchuë, est surabondamment versé. Donc la Passion nous a rappelés à la vie des enfants de Dieu ; donc Marie, par la part ineffable qu'elle a prise à cette Passion, a coopéré dans la même mesure à nous donner là cette vie de la grâce qui surpasse toute vie. Donc elle est véritablement pour nous une mère, et la formule de l'antique condamnation portée contre Ève coupable s'est réalisée pour la nouvelle Ève, mais dans une signification plus spirituelle et plus heureuse : « Tu enfanteras tes fils dans la douleur » (1).

(1) Gen., III, 16.

La voilà bien cette femme que saint Jean nous montrera dans l'Apocalypse, revêtue du soleil, ayant la lune sous les pieds, et, sur la tête, une couronne de douze étoiles, mais en travail et torturée par les douleurs de l'enfantement ; et le dragon se dressant devant elle pour dévorer son fruit ; la voilà, dis-je : car les traits sous lesquels le disciple bien-aimé contemple et la mère et le fruit qu'elle met au jour conviennent point pour point aux fils d'adoption comme à la Vierge elle-même (1). Bientôt, le moment sera venu d'étudier plus à fond ce merveilleux symbole ; mais nous ne pouvions nous empêcher de le signaler dans une scène où il est si divinement réalisé.

N'avons-nous pas forcé les textes, et contiennent-ils vraiment tout ce que nous y prétendons lire ? Écoutez la réponse donnée par Albert le Grand : « Au temps de la Passion, dit cet illustre théologien, Marie, la mère de miséricorde, assista le Père des miséricordes dans l'œuvre de la souveraine miséricorde. En conséquence, elle dut partager les souffrances de cette Passion et sentir son âme transpercée par le glaive. Compagne de Jésus dans la souffrance, elle devint par là même la *coadjutrice* de la rédemption et la mère de la régénération. Là donc, par la fécondité qui la rendit selon l'esprit mère du genre humain tout entier, elle endura les douleurs de l'enfantement et nous engendra tous en son Fils et par son Fils à la vie éternelle. Et voilà pourquoi celui-ci lui donna justement alors le nom de *femme* » (2).

(1) Apoc., XII, 1. sqq.

(2) Albert. M., *Quaest. Missus est*, q. 29, § 3. *Opp.*, t. XX, p. 31. A noter encore ce fragment détaché des *Comment.* de Salmeron.

« Jésus appela sa mère au pied de sa croix, afin qu'elle-même offrit au Père éternel son Fils unique pour le salut du monde entier, comme

Plus d'une fois nous avons entendu l'Église proclamer ces vérités. N'oublions pas, en dehors de tant d'autres témoignages, celui qu'elle a consigné dans l'hymne de Laudes, à la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; il en est peu qui expriment plus énergiquement la part de la mère de miséricorde dans l'œuvre de notre salut : « Dieu de souveraine clémence, faites-moi la grâce de méditer dignement et les sept Douleurs de la Vierge, et les plaies de son Fils Jésus. — Qu'elles nous apportent le salut, ces larmes de la Mère de Dieu, si-abondantes que vous pouvez avec elles laver les crimes du monde entier » (1). L'avons-nous bien compris ? Voilà quelle est la vertu des larmes versées par notre mère au pied de la croix ; non pas, il est vrai, considérées seules, mais sanctifiées par le sang rédempteur de Jésus-Christ.

Abraham avait, dans la préparation de son cœur et par obéissance, sacrifié Isaac, son fils de prédilection. Et de même que la mère des sept Macchabées, encourageant ses fils par sa présence et par ses exhortations à supporter les tourments, les offrit l'un après l'autre au Seigneur ; ainsi la Vierge Marie représenta, par son assistance à l'immolation de Jésus, la sainte Eglise qui ne cesse d'offrir au Père le sacrifice de la croix pour le salut de ses enfants. Voilà pourquoi Jésus-Christ, voulant récompenser une oblation si pleine de charité, lui donna d'autres fils, représentés dans la personne de Jean. Anne, parce qu'elle avait offert à Dieu son premier né pour le service du temple, mérita plusieurs autres fils (1 Reg., II, 20, 21) ; de même Jésus-Christ, parce que sa mère l'avait lui-même offert à Dieu dans un élan de foi sans égale, lui donna Jean pour fils, et dans ce disciple tous les justes et pieux fidèles.

« Enfin, le Christ appela cette mère de douleurs au Calvaire pour nous montrer que les deux plus puissants auxiliaires contre satan, la mort, le monde et le péché, sont la croix et Marie... Vainement donc irions-nous à Marie sans la croix de la pénitence, à la croix, sans la dévotion à la Mère de Dieu ». Alph. Salmeron, *Comment. in Evangelic. histor.*, Tract. 41. *Opp.*, t. X, p. 339 (Colon. Agripp., 1604). Le docte et pieux interprète ajoute une bien consolante pensée : C'est que la très sainte Vierge, ayant assisté d'un cœur si généreux à la mort de son Fils suivant la nature, a mérité par là même d'être présentement secourable à ses enfants selon l'esprit, dans leur dernier passage. Et quoi de plus convenable et de plus naturel, puisque c'est Jésus qui meurt encore une fois dans ses membres ?

1) Quibus lavare sufficis
Totius orbis crimina.

II. — Mais ici nous voyons se dresser une objection. Si la bienheureuse Vierge a sa part de coopération dans le mystère de la croix, nous avons donc un double rédempteur, le Christ et sa mère ? Le sang de Jésus-Christ n'est donc plus le prix unique de notre délivrance ; et d'autres mérites ont dû se mêler aux siens pour acheter la grâce qui fait les justes et les enfants d'adoption. Dieu nous garde de soutenir une pareille doctrine. Oui, mon Sauveur, je le reconnais ; à vous seul appartient la gloire de notre salut. A côté de vous je ne vois aucun rédempteur qui vienne compléter votre œuvre. Nulle part je n'ai lu qu'il fallût un autre sang que le vôtre pour me retirer de la servitude et me donner la sainte liberté des enfants de Dieu. Quand je vous entends proclamer dans les Écritures : « Moi, moi, je suis le Seigneur, et il n'y a pas d'autre Sauveur que moi » (1), ma foi répond à votre parole. Non, les satisfactions de votre mère n'ont pas complété les vôtres, ni ses mérites n'ont, de pair avec vos mérites, payé la grâce qui nous était rendue.

Mais je me rappelle aussi l'histoire de la chute, et ce souvenir m'aide à concevoir comment votre mère a pu coopérer au salut du monde ; être, comme l'a dit notre grand Pontife Léon XIII, « votre assistante dans l'œuvre de la rédemption de l'homme » (2), sans que votre gloire de Rédempteur unique en fût ou détruite ou ternie.

C'est une vérité certaine qu'Adam fut seul la cause première et suffisante de notre déchéance originelle. Supposons, en effet, qu'il eût transgressé le comman-

(1) Isa., XLIII, 11 ; Os., XII, 4.

(2) *Sacramenti humanæ Redemptionis patrandaæ administra.* Leo XIII, Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

dement divin, mais uniquement par sa propre malice, et que la femme, au lieu de l'induire à la désobéissance, eût fait usage de sa grâce séduisante pour le maintenir dans le devoir ; la faute, quant aux effets, serait la même, et nous naîtrions privés de la grâce, enfants de la colère. Et cela est si vrai qu'une conception de la femme à laquelle Adam n'a pas concouru par un père issu de lui, n'emporte pas le péché d'origine. Supposons, au contraire, la femme coupable et son époux, le premier homme, fidèle à Dieu, la postérité de l'un et de l'autre serait exempte, dès son principe, de la faute originelle : tant il est vrai que la déchéance humaine est le fait d'Adam comme cause nécessaire et pleinement suffisante. Et pourtant, Dieu lui-même, dans son Écriture, nous l'enseigne : « De la femme est le commencement du péché, et *c'est par elle que nous mourons tous* » (1). Et pour user encore d'une expression employée par Léon XIII, elle fut « *l'assistante d'Adam dans l'œuvre de notre ruine* » (2). Pourquoi ? Parce qu'elle unit sa volonté à la sienne en le provoquant à la révolte. Si elle fut elle-même tirée d'Adam *innocent*, c'est elle qui nous a donné *l'Adam prévaricateur*, et qui, par lui, nous a perdus. Mais il reste toujours vrai que l'auteur de la déchéance est le premier homme, et non la première femme.

Ce que fut Ève au commencement des âges, Marie l'a été dans la plénitude des siècles. Si Jésus-Christ n'avait pas pris sur lui notre dette, nous serions encore dans notre péché, quels que fussent les mérites et les vertus de la Vierge. Et si le même Sauveur,

(1) Eccli., xxv, 33.

(2) *Administra patrandaæ ruinae. Ibid.*

indépendamment d'elle, eût satisfait pour nous, la Rédemption serait consommée. Mais il a plu à Dieu de nous donner le Sauveur par elle; il a voulu qu'elle fût son associée dans l'œuvre de notre délivrance, qu'elle consentit à son sacrifice, comme elle avait acquiescé à son entrée dans le monde. Et voilà pourquoi, tout en reconnaissant à Jésus-Christ son privilège singulier, nous rendons grâce à sa mère de l'incomparable bienfait de la Rédemption (1). On peut même dire avec vérité que la coopération apportée par la bienheureuse Vierge à l'œuvre de la rédemption l'emporte en un point sur le concours donné par Ève à celle de notre commune déchéance. La première femme, en effet, ne cherchait directement que la satisfaction de son orgueil et de sa sensualité. Si elle a voulu la perte spirituelle de la race humaine, c'est indirectement, parce qu'elle en a voulu la cause. Tout au contraire, la nouvelle Ève a voulu premièrement le salut des hommes, et la gloire de Dieu qui s'y révèle : voilà pourquoi elle consent à la mort de son Fils, pourquoi elle l'offre, et, autant qu'il était en elle, le livre.

Devrons-nous donc condamner le titre de co-rédemptrice si souvent attribué par nombre de vieux auteurs à Marie? Non : car ni dans leur pensée, ni dans la croyance des fidèles, il n'exprime rien qui soit en désaccord avec la doctrine précédemment exposée. Ce

(1) Les Actes des Apôtres offrent dans saint Paul une autre image du rôle de la Sainte Vierge dans l'œuvre de la rédemption. C'est la coopération que donna le futur apôtre des Gentils au meurtre d'Etienne, le premier martyr de la nouvelle Alliance; coopération dont lui-même s'accuse quand il dit : « Lorsque fut répandu le sang d'Etienne, j'étais là, et je consentais à cette mort, et je gardais les vêtements de ceux qui la lui faisaient souffrir ». Act., xxii, 20; Col., vii, 57.

qu'on prétend signifier par ce titre, ce n'est pas que nous ayons été rachetés par les souffrances de Marie, ni qu'elle ait elle-même payé condignement de ses mérites les grâces découlant de la croix de son Fils. Qu'est-ce donc? Le concours qu'elle apporte à l'immolation de son Fils par le consentement d'où procède la victime, par l'offrande qu'elle en fait en union avec le Père, par la participation qu'elle prend à ses ineffables douleurs, par la *Compassion* qui monte vers le ciel avec la *Passion*.

Il n'est peut-être aucune époque où ces idées aient été plus ordinairement et mieux rendues qu'au douzième siècle, celui de saint Bernard. Parmi les auteurs de cette époque, Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai, mérite d'être cité dans le sujet que nous avons à traiter ici :

« Elle est véritablement mère celle dont il est écrit : Adam donna à sa femme le nom d'Ève, parce qu'elle devait être la mère de tous les vivants (1). Toutefois, il est plus juste d'appeler cette Ève la mère des mourants, puisqu'elle nous a fait encourir par sa faute la sentence de mort; la Vierge, au contraire, est en vérité la mère des vivants, car tous par elle nous avons recouvré la vie que nous avons perdue. Donc, si l'Apôtre a dit : De même que tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le Christ (2); nous aussi nous pouvons dire de la glorieuse Mère du Christ : comme tous nous mourons par Ève, tous aussi nous revivons par Marie. En effet, cette porte du paradis, fermée pour tous à cause d'Ève, Marie l'a rouverte

(1) Gen., iii, 20.

(2) I Cor., xv, 22.

pour tous. C'est de Marie qu'on peut avec justesse entendre la parole du Seigneur : Faisons-lui une aide semblable à lui (1).

« Le Seigneur avait créé les autres êtres par la seule voie de commandement ; mais quand il voulut créer l'homme à son image, l'homme en qui nous pouvons voir comme une figure du Christ, il tint conseil : Faisons, dit-il, l'homme à notre image et ressemblance (2). Ainsi voulut-il aussi former la femme avec délibération : Il n'est pas bon à l'homme d'être seul ; donnons-lui une aide semblable à lui (3). Que ces mots selon la lettre s'appliquent à Ève, rien de plus certain ; mais il est clair aussi qu'on peut les interpréter convenablement de sainte Marie, Mère de Dieu, et, par Marie, de la sainte Église de Dieu.

« Nous lisons, il est vrai, dans Isaïe : Moi qui fais enfanter les autres, ne pourrai-je pas enfanter moi-même ? Moi qui donne aux autres une postérité, serai-je stérile, dit le Seigneur, ton Dieu (4) ? Et pourtant, le Seigneur, avant la bienheureuse Marie, resta comme stérile. En effet, bien qu'il créât toutes choses en sa qualité de Dieu, il n'enfanta personne de la manière dont il engendra son Fils par elle. Alors donc que Dieu, pour lui faire une aide semblable à lui, eut associé notre chair à ce Fils unique dans le sein de la bienheureuse Vierge... et se fut ainsi comme dépouillé de son antique stérilité ; alors, dis-je, il commença à enfanter ces fils dont il est écrit en saint Jean : A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pou-

(1) Gen., III, 18.

(2) Gen., I, 26.

(3) Gen., II, 18.

(4) Isa., LXVI, 9.

voir d'être faits enfants de Dieu... (1). Voilà donc avec quelle convenance on peut interpréter de Notre Dame ce texte de la Genèse : Faisons-lui une aide semblable à lui. Dieu donc est le Père des choses créées, et Marie, la mère des choses recrées. Dieu, qui seul a tout créé de rien, n'a voulu rien réparer sans Marie. Dieu a fait toute créature, et Marie a engendré Dieu lui-même ; et parce que Marie a enfanté le Fils de Dieu, Marie est devenue l'Épouse de Dieu. Mais ce n'est pas de Dieu seulement que Marie est la mère ; après lui et par lui, elle a enfanté de nombreux fils de Dieu, qui, chaque jour, lui crient dévotement : Père qui êtes au ciel (2). Et ces enfants, le bon Fils de Marie ne dédaigne pas de les appeler du nom de frères (3)... Enfin, le Fils de Marie est notre frère ; et, par conséquent, elle est notre mère. Oh ! que ne devons-nous pas à Marie?... » (Suivent de très dévotes considérations tirées des prières de saint Anselme) (4).

III. — Je terminerai ces considérations sur les fondements de la maternité spirituelle de Marie par quelques pages d'une excellente doctrine où Léon XIII, dans le but de faire aimer et pratiquer la dévotion du saint Rosaire, les a parfaitement résumées. Voici textuellement cet enseignement magistral : « L'assistance que nous implorons de Marie par nos prières, a pour base la fonction à elle confiée de nous concilier la divine grâce ; fonction que remplit constamment auprès

(1) Joan., I, 12.

(2) Matth., VI, 9.

(3) Psalm., XXI, 23 ; Matth., XXVIII, 10.

(4) Hermanni, S. Martini Tornac. abbatis. *Tract. de Incarn. D. N.* J.-C. c. II. P. L. CLXXX, 36, 37.

de Dieu cette Vierge souverainement agréée de lui en considération de sa dignité et de ses mérites, et, par suite, dépassant de beaucoup tous les élus du ciel en puissance.

« Or, il n'est peut-être aucune autre espèce de prière où cet office trouve aussi parfaitement son expression que dans le Rosaire : car il nous remet généralement comme présente sous les yeux toute la part que la Vierge a prise au salut du genre humain ; en sorte que cette contemplation successive des mystères sacrés, et cette pieuse répétition des mêmes prières sont l'une et l'autre d'un avantage immense pour la piété.

« Voici d'abord les mystères de *joie*. Le Fils éternel de Dieu fait homme s'incline vers les hommes ; mais c'est avec le *consentement* de Marie qui conçoit de l'Esprit Saint. Puis Jean, par un privilège insigne, est sanctifié dans le sein de sa mère, et favorisé de dons choisis pour préparer les voies du Seigneur ; mais cela *se fait à la salutation* de Marie, rendant par l'inspiration de Dieu visite à sa cousine. Enfin le Christ, l'attente des nations, vient au jour ; mais il naît de Marie, et si les bergers et les Mages, prémices de la foi, se hâtent pieusement vers son berceau, *c'est avec Marie qu'ils trouvent l'Enfant*. Et lorsque cet Enfant veut ensuite être apporté au Temple, afin de se livrer par un rite public en victime à Dieu son Père, c'est encore par *le ministère de sa mère qu'il est présenté au Seigneur*. La même, après la perte mystérieuse de l'Enfant, le cherche avec une sollicitude anxieuse et le retrouve avec une grande joie.

« Ce n'est pas autrement que parlent les mystères *douloureux*. Dans le jardin de Gethsémani, où Jésus endure une crainte et des tristesses mortelles, au Pré-

toire où il est flagellé, couronné d'épines, on ne voit pas, il est vrai, Marie près de lui, mais depuis longtemps elle connaît très clairement les douleurs réservées à son Fils. En effet, lorsqu'elle s'offrit comme servante pour être sa mère, et lorsqu'elle se *consacra* tout entière avec lui dans le temple, elle devint dès lors, par l'un et l'autre de ces actes, *l'associée* de ce Fils dans son œuvre si laborieuse d'expiation pour le genre humain. Il n'est donc pas douteux qu'elle n'ait pris en son âme une très grande part aux amertumes, aux angoisses, aux tourments de cet Unique. Du reste, c'est devant elle et sous ses regards que devait s'accomplir le divin sacrifice, en vue duquel cette Vierge généreuse l'avait formé de sa chair et nourri de son lait. Mais ce qu'il y a de plus touchant à remarquer dans ce dernier mystère, c'est que tout près de la croix de Jésus était debout Marie, sa mère ; sa mère qui, brûlant pour nous d'une charité sans bornes, *offrait elle-même, afin de nous recevoir pour enfants, son propre Fils à la justice divine*, mourant en son cœur avec lui, transpercée qu'elle était d'un glaive de douleurs » (1).

Ce qui suit dans le texte pontifical a rapport aux mystères *glorieux* : nous aurons plus tard l'occasion d'y chercher des enseignements non moins solides. Mais je ne saurais finir ce chapitre sans transcrire encore ces consolantes paroles du même Léon XIII. « La Vierge très sainte, Mère de Jésus-Christ, est aussi la mère des chrétiens : car elle les a tous engendrés au mont du Calvaire, parmi les suprêmes tourments de son Fils, notre Rédempteur ; et le Christ Jésus est

(1) Leo XIII, Encycl. *Jucunda semper* (8 sept. 1894).

comme le premier-né des mêmes chrétiens qui, par l'adoption et la rédemption, sont devenus ses frères » (1).

(1) *Id.*, Encycl. *Quinquagagesimes*, de implorando auxilio B. Joseph (15 Aug. 1889).

A rapprocher des dernières paroles de Léon XIII ce texte de saint Antonin de Florence. Il parlait de la Compassion très amoureuse de la Sainte Vierge : « Cette compassion sans égale, la bienheureuse Marie l'éprouva pour l'honneur de Dieu et pour le salut des hommes. C'est pourquoi elle est justement appelée la mère commune de tous, parce qu'elle les a conçus par un immense amour, et qu'elle les a engendrés au prix de travaux et de douleurs ineffables dans la Passion de son Fils » ; et voilà, poursuit le saint, ce qui nous est représenté par la femme en travail de l'Apocalypse. S. Antonin. Florent., *Summae theol.* P. iv, tit. 15, c. 27, § 2.

LIVRE III